



## **INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

Les inscriptions administratives pour la prochaine rentrée scolaire se feront en mairie du :

Lundi 03 février au vendredi 07 février 2020 (*aux heures d'ouverture de la mairie*)

Merci de vous munir **des photocopies** :

- De **tout** le livret de famille (page écrites)
- D'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, etc...)
- De la dernière attestation du quotient familial CAF

Ces inscriptions concernent **SEULEMENT** :

- les nouveaux arrivants à Tencin,
- les enfants rentrant en 1<sup>ère</sup> année de maternelle,
- les enfants rentrant au CP.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**